



FERME DE CHATILLON ~ LE BOIS D'OLIVET ~ PONCEAUX
LE CLOS DES CHAMPS ~ LE Puits MIGNON ~ OUENCÉ
SAINT-MARTIN-de-NIGELLES
ÉGLANCOURT ~ NIGELLES ~ FERVACHES ~ LES SAUX
LE COUDRAY ~ LA VILLENEUVE ~ LES GODETS

Chères Nigelloises, Chers Nigellois,

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES

Le projet d'extension du groupe scolaire (et bien d'autres) avance malgré les oppositions systématiques d'une association.

RAPPEL DES FAITS :

Depuis l'origine du projet, 6 recours ont déjà été déposés par les mêmes personnes, avec un visible souci d'obstruction, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans contre :

- ▶ la modification du POS de 2008 :
 - 1 recours
 - 1 référé suspensif
- ▶ le permis de construire de l'école en 2008 :
 - 1 recours
 - 1 référé suspensif
- ▶ l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre en 2009 ;
- ▶ l'achat par la commune, dans le secteur du groupe scolaire, d'une parcelle dans le but d'y installer un équipement sportif.

Nous tenons à rappeler que c'est **en toute légalité, avec le soutien des services de la DDE et de la Préfecture**, que nous avons passé le marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte, modifié le Plan d'Occupation des Sols et obtenu le Permis de Construire pour la réalisation d'une école maternelle.

Afin d'éviter que ne s'envenime la polémique née de l'existence de tous ces recours, nous avons jugé plus sage de procéder à l'annulation du contrat de maîtrise d'œuvre et au retrait du Permis de construire, bien que, d'un point de vue strictement juridique, le comportement de la commune avait été validé par les services de l'Etat. Toujours est-il que cette conséquence née de la multiplicité des recours dirigés contre ce projet d'intérêt général a obligé la commune à régler **120 000 € représentant** les frais d'études et les indemnisations des différents intervenants.

Ce montant est l'équivalent de 600 mètres de réfection de voirie.

Nous devons vous informer qu'un 7^{ème} recours contre la délibération du Conseil municipal approuvant la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols a été déposé au Tribunal Administratif d'Orléans.

Toutes ces obstructions nous obligent à faire appel à un cabinet d'avocats et à prévoir 20 000 € au budget 2010 pour régler les honoraires lui permettant d'assurer notre défense contre les recours déposés.

Les réglementations évoluent sans cesse et les procédures que les communes doivent respecter sont de plus en plus complexes : ce sont les conditions idéales et favorables pour toute personne à l'esprit belliqueux de trouver matière à contester et attaquer de façon systématique tous les projets communaux. Cela étant : où est l'intérêt des Nigellois dans cette obstruction systématique visant uniquement à faire échouer un projet d'intérêt général pourtant salubre ?

Sans ces différentes actions, l'extension du groupe scolaire et la construction de la salle multi-activités seraient déjà bien avancés, ce qui aurait permis d'accueillir les enfants et les enseignants ainsi que les activités périscolaires dans les nouveaux locaux dès la rentrée de septembre 2010 !

Que penser de la proposition d'AC 28 de réaliser un groupe scolaire de 8 classes qui serait moins coûteux que le projet actuel de 3 classes ?

FINANCEMENT DU PROJET

Parce que nous sommes des élus responsables, nous avons examiné le prix moyen de constructions de même nature réalisées dans d'autres communes. Cette analyse (hors honoraires de la maîtrise d'œuvre) est résumée ci-dessous :

Nombre de projets analysés	Prix moyen au m ² (HT)	Enveloppe prévisionnelle du projet SMDN au m ² (HT)
14	1 567 €	1 455 €

Malgré le contexte général difficile, la commune doit se donner les moyens de continuer à investir dans tous les domaines. Ainsi l'augmentation modérée, mais régulière, du taux des 3 taxes de notre commune depuis 2006 permet de disposer de 79 000 € supplémentaires à partir de cette année.

Grâce à cette recette complémentaire, la commune remboursera sans difficultés l'annuité de 76 000 € pendant les 20 années de l'emprunt de 990 000 €.

Dans un contexte favorable de relance de l'économie, la commune a obtenu 1 000 000 € de subventions. Si les ordres des services concernant les travaux ne sont pas lancés avant le 31 décembre 2010, ces subventions seront perdues.

A l'évidence, toutes les obstructions menées par cette association ont pour unique but d'entraver les actions de vos élus en l'absence de toute prise en considération de l'intérêt communal.

La volonté et la motivation de vos conseillers municipaux ne sont pas pour autant entamées. Il est hors de question de remettre en cause la nécessité impérieuse de réaliser ce projet d'extension. A cette fin, il a été lancé la révision du Plan d'Occupation des Sols et un Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le choix d'un Maître d'œuvre (architecte). L'examen des candidatures et des offres est en cours.

VOS CONSEILLERS COMPTENT SUR VOTRE SOUTIEN.

Nous continuerons à vous informer de l'évolution de ce dossier et nous vous rappelons que tous les élus sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. N'hésitez pas à nous contacter.

Vos Conseillers municipaux

DIAGNOSTIC « AMIANTE » DES BATIMENTS COMMUNAUX

En septembre 2005, conformément à la législation, le maire en fonction à l'époque a fait procéder au diagnostic amiante (C.M. du 30/9/2005). Le procès-verbal mentionne « *la présence de chrysotile en bon état* ». L'Agence Régionale de Santé, par courrier reçu le 7 avril 2010, « *confirme qu'il n'existe pas de disposition réglementaire établissant une périodicité de surveillance des matériaux amiantés non friables repérés* », ce qui est le cas de nos bâtiments communaux.

Néanmoins, comme indiqué lors du Conseil municipal du 12 janvier 2010, nous avons prévu la réfection du sol du local périscolaire dont les frais seront pris en charge totalement par la Communauté de Communes du Val Drouette. Ces travaux seront réalisés durant les congés d'été. Afin de ne pas dégrader le sol actuel, nous avons fait poser provisoirement un revêtement sur le sol existant pendant les vacances de Pâques.